



VILLE DE Laxou



Ludres
dynamique et responsable



CRÈCHE
Frimousse

Avenant au groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations d'assurances

Entre :

- **la Ville d'Essey-lès-Nancy**, représentée par son Maire, Monsieur Michel BREUILLE, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2024,
- et :
- **le Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy**, représenté par son Président, Monsieur Michel BREUILLE, agissant en application d'une délibération en date du
- et :
- **la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy**, représentée par son Président, Monsieur Michel BREUILLE, agissant en application d'une délibération en date du
- et :
- **la Ville de Laxou**, représentée par son Maire, Monsieur Laurent GARCIA, agissant en application de la délibération du Conseil Municipal en date du
- et :
- **le Centre Communal d'Action Sociale de Laxou**, représenté son Président, Monsieur Laurent GARCIA, agissant en application d'une délibération du Conseil d'Administration en date du
- et :
- **la Ville de Ludres**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre BOILEAU, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du
- et :
- **le Centre Communal d'Action Sociale de Ludres**, représenté par son Président, Monsieur Pierre BOILEAU, agissant en application d'une délibération en date du
- et :
- **la Ville de Fléville-devant-Nancy**, représentée par son Maire, Monsieur Alain BOULANGER, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2024,
- et :
- **le Centre Communal d'Action Sociale de Fléville-devant-Nancy**, représenté par son Président, Monsieur Alain BOULANGER, agissant en application d'une délibération en date du
- et :
- **la Ville de Malzéville**, représentée par son Maire, Monsieur Bertrand KLING, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du
- et :

- **le Centre Communal d'Action Sociale de Malzéville**, représenté par son Président, Monsieur Bertrand KLING, agissant en application d'une délibération en date du
- et :
- **la Ville de Pulnoy**, représentée par son Maire, Monsieur Marc OGIEZ, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du
- et :
- **le Centre Communal d'Action Sociale de Pulnoy**, représenté par son Président, Monsieur Marc OGIEZ, agissant en application d'une délibération en date du
- et :
- **le Syndicat intercommunal à vocation unique Saint Michel Jéricho**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre ROUILLON, agissant en application d'une délibération en date du
- et :
- **la Ville de Saint-Max**, représentée par son Maire, Monsieur Eric PENSALFINI, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du
- et :
- **le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Max**, représenté par son Président, Monsieur Eric PENSALFINI, agissant en application d'une délibération en date du
- **le syndicat intercommunal Frimousse**, représenté par sa Présidente, Madame Denise GUNDELWEIN, agissant en application d'une délibération en date du

Considérant qu'à l'issue de la commission d'appel d'offres (CAO) du 7 juin 2024, il a été décidé à l'unanimité après avoir recueilli les avis consultatifs des membres du groupement représentés de déclarer irrégulière l'unique l'offre proposée pour le lot 5 « Assurance des dommages aux biens » et de modifier la convention constitutive du groupement par voie d'avenant, notamment son article 1 en procédant au retrait du lot 5 « Assurance des dommages aux biens » du groupement de commandes comme suit :

Article 1- Objet :

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurances, composé de cinq lots :

- lot n° 1 : Assurance de la responsabilité civile ;
- lot n° 2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus ;
- lot n° 3 : Assurance de la protection juridique ;
- lot n° 4 : Assurance de la flotte automobile ;
- lot n° 6 : Assurance multirisque pour les expositions.

Fait en dix-sept exemplaires,
Le.....

Pour la Ville d'Essey-lès-Nancy
LE MAIRE,

Michel BREUILLE

Pour le C.C.A.S d'Essey-lès-Nancy
LE PRÉSIDENT,

Michel BREUILLE

Pour la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy
LE PRÉSIDENT,
Michel BREUILLE

Pour la Ville de Fléville-devant-Nancy
LE MAIRE,

Alain BOULANGER

Pour le C.C.A.S de Fléville-devant-Nancy
LE PRÉSIDENT,

Alain BOULANGER

Pour la Ville de Ludres
LE MAIRE,

Pierre BOILEAU

Pour le C.C.A.S de Ludres
LE PRÉSIDENT,

Pierre BOILEAU

Pour la Ville de Laxou
LE MAIRE,

Laurent GARCIA

Pour le C.C.A.S de Laxou
LE PRÉSIDENT,

Laurent GARCIA

Pour la Ville de Pulnoy
LE MAIRE,

Marc OGIEZ

Pour le C.C.A.S de Pulnoy
LE PRÉSIDENT,

Marc OGIEZ

Pour la Ville de Malzéville
LE MAIRE,

Bertrand KLING

Pour le C.C.A.S de Malzéville
LE PRÉSIDENT,

Bertrand KLING

Pour la Ville de Saint Max
LE MAIRE,

Eric PENSALFINI

Pour le SIVU Saint Michel Jéricho
LE PRÉSIDENT,

Jean-Pierre ROUILLON

Pour le C.C.A.S de Saint Max
LE PRÉSIDENT,

Eric PENSALFINI

Pour le syndicat intercommunal Frimousse
LA PRÉSIDENTE,

Denise GUNDELWEIN